

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

19 août 2015

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-neuvième jour du mois d'août deux mille quinze (19-08-2015) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Alain Vallée, préfet et maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillée, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Alain Vallée, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Alain Vallée, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 15-08-90

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, Maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015;
- Adoption des comptes à payer;
- Dépôt des rapports semestriels de la MRC et des Territoires non organisés;
- Correspondance;

- Acceptation de la soumission pour la cueillette de déchets, de Service Cité Propre;
- Autorisation de contresigner l'entente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour les données LIDAR, de la Mauricie;
- Plan de développement de la zone agricole (PDZA) :
 - Autorisation d'appel d'offres pour la réalisation du plan;
 - Nomination du comité de sélection du soumissionnaire conforme;
 - Nomination du comité technique pour le suivi de la réalisation du plan;
 - Nomination du comité directeur;
- Fonds de développement des territoires :
 - Autorisation de signer l'entente, avec le ministre des Affaires municipales, ayant pour but de favoriser le développement local et régional;
 - Adoption des priorités d'interventions de la MRC de Mékinac;
 - Adoption de la politique de soutien aux entreprises incluant les entreprises d'économie sociale;
 - Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
 - Embauche d'un coordonnateur aux projets spéciaux et aux relations avec le milieu
 - Programme de développement de l'asclépiade;
 - Adoption du rapport d'activités du CLD-2014;
 - Comité de recommandation;
 - Approbation du rapport final 2014-2015;
- Appui à la MRC Marguerite-D'Youville : Modification du protocole d'entente du Fonds de développement des territoires;
- Fonds local de solidarité (FLS) / Fonds local d'investissement (FLI) :
 - Comité d'investissement commun : nomination de deux maires;
 - Convention de transfert du FLI;
- Autorisation de transfert au CLD Mékinac du montant annuel pour la réalisation du plan d'action culturel;
- Partenariat officiel au gala Reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac : 20 novembre 2015;
- Territoires non organisés :
 - Nomination d'un délégué auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, dans le cadre du programme « Ponts et ponceaux »;

- Autorisation d'embauche d'une firme d'ingénieur spécialisée en structures afin de valider la capacité portante de la construction d'un pont;
- Avis de motion et adoption du premier projet de règlement : *Règlement modifiant le règlement de zonage dans les Territoires non organisés* et date d'une assemblée de consultation;
- Autorisation à la municipalité de Lac-aux-Sables à exécuter des travaux d'un pré-barrage et d'un dispositif de contrôle du niveau de l'eau sur la décharge du lac Ste-Anne;
- Mise en place du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) : Désignation de l'agglomération de la ville de La Tuque pour administrer les sommes consenties pour la Mauricie;
- Routes des rivières : Acceptation du renouvellement du contrat de signalisation;
- Report des dépôts des rôles d'évaluation des Territoires non organisés et des municipalités de Saint-Tite, d'Hérouxville, de Saint-Roch-de-Mékinac et de Saint-Adelphe;
- Varia :
 - Avance de fonds pour la corporation de transport adapté de Mékinac (CTAM);
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 17 juin 2015 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 15-08-91

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2015

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

LISTE DE COMPTES À PAYER

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (9 semaines) 126 040.51

Déplacement des employés (es) (2 mois) 4 555.90

Fournisseurs de biens et services (2 mois)

Telus	330.50
Telus mobilité	237.13
Xittel (téléphone)	1 317.49
Xittel (internet)	1 034.78
Le Groupe Pages Jaunes	94.28
RREMQ	22 651.29
Croix Bleue Médavie	14 561.02
Fournitures de bureau Denis	356.53
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	2 435.54
Entreprises de distribution Denis Samson	291.23
Évaluation André Bournival - contrat mensuel et formation	14 039.71
Microgest informatique	1 810.44
Fonds de l'information foncière	420.00
Syndicat des employés	1 229.06
RGMRM (fosses septiques, enfouissement, Q-P)	216 361.10
Distribution Vithemon	114.00
CARRA	167.54
Hydro-Québec	866.75
MRC des Chenaux	1 164.39
Chez Jacob	166.71
Désaulniers, Gélinas, Lanouette	18 625.96
FQM - Dicom	62.02
Mauricie réfrigération	499.22
Savonnerie B-L	153.50
Trépanier Communications	396.66
AARQ	454.15
Construction Richard Champagne	23 668.75
DH Électronique	11.49
Rona H. Matteau	87.37
ICO Technologies	3 176.62
XEROX Canada	745.49
Groupe CLR	51.74
Ville de Saint-Tite	62.35

Visa

Registre foncier	272.00
Frais de déplacement	1 158.81

Total fournisseurs : 329 075.62

Pacte rural

CDC de Mékinac	600.00
FADOQ St-Adelphe	1 833.00
Projet signalisation vélo	2 890.47
Municipalité de Saint-Adelphe	9 691.00
CJE de Mékinac	4 915.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	13 334.00

Total pacte rural : 33 263.47

Baux de villégiature

Groupe Harnois	286.77
DV Auto	1 059.84
ONIRO Management	793.33

Total baux de villégiature : 2 139.94

Formation pompiers (subvention du MSP)

Municipalité de Lac-aux-Sables	1 029.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	2 542.00
Régie des incendies du Centre-Mékinac	3 236.00
Municipalité de Sainte-Thècle	986.00

Total formation pompiers : 7 793.00

Cour municipale

Ministre des Finances - Vente pour taxes	677.80
Ville de Shawinigan	115.00
Tremblay Bois Mignault Lemay	6 642.63
SAAQ	421.50
Remboursement adjudication	2 775.22
Ministre des Finances	31 848.00
Ville de Trois-Rivières	115.00
Trudel & Associés	148.87
Remboursement d'un trop perçu	40.00

Total cour municipale : 42 784.02

Grand total : 545 652.46

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec 28.06

TNO DE MÉKINAC

Ministre des Finances (SQ)	25 654.00
Corp. Des activités populaires de La Tuque	450.00
Remboursement d'un trop perçu	48.41
RIVST-M	300.00
ADMQ - Zone Mauricie	225.00
Excavation Jovanex	3 173.31
Machineries lourdes W. St-Arnault	9 274.17
Aciers GM	7 824.06
MRC de Mékinac (service d'ingénierie)	3 924.00
MRC de Mékinac (Q-P)	22 464.00
MRC de Mékinac (gravier)	87.75

Total : 73 424.70

2^e liste

LISTE DE COMPTES À PAYER

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) (2 mois) 1 603.79

Rémunération des maires (2 mois) 12 318.20

Fournisseurs de biens et services

CLD Mékinac	37 000.00
CLD Mékinac	150.00
Ministre des Finances	13.58
Chez Jacob	202.07

Total fournisseurs : 37 365.65

Cour municipale

SAAQ 217.28

Total cour municipale : 217.28

Grand total : 51 504.92

TNO DE MÉKINAC

COMAQ (formation) 718.59

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 19 août 2015.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 15-08-92

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 19 août 2015 totalisant 597 157.38 \$ pour la MRC, 28.06 \$ pour le parc industriel régional et 74 143.29 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

DÉPÔT DES RAPPORTS SEMESTRIELS DE LA MRC ET DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement lors d'une séance du Conseil, les deux états comparatifs de revenus et de dépenses de la MRC et des TNO. Le présent rapport est en date du 31 juillet 2015.

Aucun écart important n'est relevé. Le budget 2015 est, jusqu'à maintenant, respecté.

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- En date du 27 juillet, Madame Cécile Tremblay, directrice général du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, nous informe sur la mise en place du programme d'aménagement durable des forêts (PDAF), et nous confirme un montant de 675 000 \$, pour la Mauricie, pour l'année financière 2015-2016. Elle nous mentionne également que les MRC de la région devront désigner une d'entre elles afin d'administrer lesdites sommes. Une copie dudit programme y est jointe;
- En date du 9 juillet, monsieur Denis Landry, directeur au ministère de la Sécurité publique nous transmet un montant de 6500 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- En date du 9 juillet, monsieur Denis Landry, directeur au ministère de la Sécurité publique nous transmet un montant de 2022 \$ dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Résolution 2015-08-131 de la municipalité de St-Roch-de-Mékinac concernant son désir de renouveler l'entente ayant pour objet de confier aux municipalités locales diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau;
- En date du 16 juillet, monsieur Denis Landry, directeur au ministère de la Sécurité publique nous transmet un montant total de 5771 \$ dans le cadre du volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- En date du 22 juillet, madame Christiane Jacques, directrice au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informe du paiement d'un montant de 57 843\$ représentant l'aide financière versée par le gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et ce, suite à l'analyse de la réclamation partielle numéro 2 soumise;
- Copie d'une lettre adressée à monsieur Patrick Baril directeur du CLD, de la part de madame Kathleen Matteau, conseillère en capital de développement pour le fonds local de solidarité (FLS). Elle nous informe du montant disponible pour déboursement, que le solde actuel en date du 17 juillet est de 430 425 \$ et les sommes disponibles pour des déboursés à venir sont donc de 319 575 \$;
- Monsieur André Lecomte, président de la Table de concertation Abus auprès des aînées de la Maurice inc. demande de l'aide financière dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées;
- Monsieur Richard Carbonneau du ministère de la Justice, nous informe de l'augmentation, à compter de 21 octobre 2015, de la contribution pénale;
- Accusé réception de notre résolution 15-06-85 relative à un avis d'intervention, conformément à l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour le projet d'un plan d'eau de moins de 20 hectares, sur le lac Wire dans la municipalité de Trois-Rives, en

vue d'octroyer des droits exclusifs de pêche, transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard;

- En date du 29 juin, monsieur Marc-André Leblanc directeur du Service des programmes fiscaux, nous fait part du dépôt d'un montant de 60 383 \$ en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2015;
- En date du 30 juin, monsieur Marc-André Leblanc directeur du Service des programmes fiscaux, nous fait part du dépôt d'un montant de 2 572 \$ en paiement de la mesure financière de péréquation prévu à l'article 261 de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour l'année 2015;
- En date du 18 juin, monsieur Pierre Paradis, ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation nous fait part de l'offre financière pouvant atteindre 40 000 \$ pour la réalisation de plan de développement de la zone agricole;
- Réception d'une pétition pour le nettoyage d'un fossé sur le rang St-Pierre Sud dans la municipalité d'Hérouxville. On nous informe que ce dossier est réglé avec le MTQ;
- Réception d'une requête visant à contester la constitutionnalité de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes à prestations déterminées dans le secteur municipal*, à titre de mis-en-cause;
- Suite à la réception de notre Plan d'intervention en infrastructures routières locales, monsieur Éric Breton, directeur au Ministère des Transports nous demande d'apporter les précisions demandées dans le document joint, afin de bénéficier de la bonification de l'aide financière annoncée pour l'exercice 2015-2016;
- Madame Julie Trépanier, présidente du conseil d'administration du CLD Mékinac, remercie les membres du conseil des maires de la MRC de Mékinac en ce qui concerne le maintien du CLD jusqu'au 17 décembre 2017 et assure de déployer tous les efforts afin d'atteindre les objectifs;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 15-08-93

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA CUEILLETTE DE DÉCHETS, DE SERVICE CITÉ PROPRE

CONSIDÉRANT que les sept (7) municipalités concernées acceptent l'offre de «Service Cité Propre», sauf à distraire un secteur de chalets à Trois-Rives;

Re 15-08-94

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à signer l'entente avec l'entrepreneur choisit soit : Service Cité propre et ce pour les années 2016-2017 et 2018.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE CONTRESIGNER L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POUR LES DONNÉES LIDAR, DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-23 autorisant la MRC de Mékinac à s'occuper du dossier des données LIDAR pour la Mauricie;

CONSIDÉRANT que les partenaires recherchés ont adhésés au financement demandées par le MRN;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac, via les TNO, financera sa part pour un montant de 3 500 \$;

Re 15-08-95

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à contresigner les documents afférents aux données LIDAR pour la Mauricie, et autorise le versement de 3 500 \$ via les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DU PLAN;

CONSIDÉRANT que le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), monsieur Pierre Paradis, a autorisé une partie du financement du PDZA de la MRC de Mékinac;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une demande d'appel d'offres pour accompagner le service d'aménagement du territoire, afin de réaliser ledit plan;

Re 15-08-96

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu d'autoriser le directeur de l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau, à procéder à l'appel d'offre requis dans ce dossier, et autorise la signature du contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme.

- Adopté à l'unanimité -

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) :
NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION DU SOUMISSIONNAIRE
CONFORME;**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un comité de sélection pour évaluer l'offre qualitative des firmes qui déposeront un dossier pour le PDZA;

Re 15-08-97

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu de nommer le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, le directeur de l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau, monsieur Benoit Beaupré, adjoint à l'aménagement et la directrice générale adjointe, madame Nathalie Groleau comme membre du comité de sélection.

- Adopté à l'unanimité -

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) :
NOMINATION DU COMITÉ TECHNIQUE POUR LE SUIVI DE LA
RÉALISATION DU PLAN;**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les membres du comité techniques du PDZA de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT le rôle de ce comité, soit accompagner le consultant dans l'élaboration du PDZA selon les directives du comité directeur;

Re 15-08-98

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité techniques du PDZA de la MRC de Mékinac :

- Louis Filteau (MRC);
- Patrick Baril (CLD);
- Michel Tessier (UPA);
- Isabelle Lessard (MAPAQ);
- Sandra Baron (MAMOT)
- Stéphanie Veilleux (Lavi-Eau-Champ);
- Consultant.

- Adopté à l'unanimité -

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) :
NOMINATION DU COMITÉ DIRECTEUR;**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un comité directeur pour la mise en place du PDZA de la MRC de Mékinac;

Considérant que le rôle de ce comité est de prendre acte de l'état d'avancement des travaux et de transmettre les directives sur les tâches à réaliser;

Re 15-08-99

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité directeur du PDZA de la MRC de Mékinac :

- Jean-Claude Tessier (Maire-MRC);
- André Léveillé (Maire-MRC);
- Claude Beaulieu, directeur général (MRC);
- Louis Filteau (MRC);
- Patrick Baril (CLD);
- (SADC) représentant à être nommé;
- Michel Tessier (UPA);
- UPA, représentant à être nommé;
- UPA, représentant à être nommé;
- Isabelle Lessard (MAPAQ);
- Sandra Baron (MAMOT)
- Stéphanie Veilleux (lavi-eau-champ);
- Patrick Lupien (SPBM);
- (CSE) représentant à être nommé;
- (DESJARDINS) représentant à être nommé;
- (SAMBBA) représentant à être nommé;
- (COMITÉ TOURISME-CULTURE) représentant à être nommé;

- Adopté à l'unanimité -

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE, AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, AYANT POUR BUT DE FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL;

CONSIDÉRANT la correspondance de monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, datée du 19 juin 2015; relative à la transmission de l'entente concernant le fonds de développement des territoires;

Re 15-08-100

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le préfet, monsieur Alain Vallée, à contresigner ladite entente pour et au nom de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTIONS DE LA MRC DE MÉKINAC;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis en place une nouvelle gouvernance régionale par le biais de la Loi 28, incluant l'instauration du fonds de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT la lettre accompagnant l'entente relative au FDT, transmise par le Ministre des Affaires municipales le 19 juin 2015, indiquant :

« Cette entente constitue une étape majeure pour la mise en place de la nouvelle gouvernance régionale par laquelle la Municipalité régionale de comté de Mékinac assume désormais un rôle de premier plan.

En effet, la MRC, autonome et forte de sa nouvelle compétence en développement local et régional, peut maintenant prendre toute mesure en la matière au bénéfice de son territoire et de ses collectivités, en fonction de ses priorités d'intervention. »

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir les priorités d'intervention du territoire de la MRC de Mékinac, pour l'année 2015-2016, de manière à affecter les fonds du FDT réservés à la MRC de Mékinac;

Re 15-08-101

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'adopter les priorités d'intervention suivantes pour l'année 2015-2016 :

- a) Réaliser ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- b) Soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- c) Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et les entreprises;
- d) Mobiliser les communautés et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- e) Établir et financer la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- f) Soutenir le développement rural.

- Adopté à l'unanimité -

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES INCLUANT LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

CONSIDÉRANT la résolution précédente;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac désire confier au CLD de Mékinac la priorité d'intervention «c», (promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et les entreprises);

CONSIDÉRANT la politique actuelle du CLD de Mékinac relative au soutien des entreprises, tel qu'adoptée par son Conseil d'administration, en date du 8 février 2012;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a à l'adopter pour en faire la sienne;

Re 15-08-102

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'adopter la politique relative au soutien des entreprises du CLD Mékinac, document déposé aux archives de la MRC de Mékinac sous la cote 1-5-4/04;

- Adopté à l'unanimité -

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

CONSIDÉRANT le FDT de Mékinac, et la priorité d'intervention «d» (mobiliser les communautés et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental) et qu'il y a lieu d'adopter une politique de soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par le directeur général, monsieur Claude Beaulieu;

Re 15-08-103

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'adopter ladite politique en y consacrant un montant de 200 000 \$ pour des projets locaux, et un montant de 330 000 \$ pour des projets de territoire structurants.

- Adopté à l'unanimité -

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : EMBAUCHE D'UN COORDONATEUR AUX PROJETS SPÉCIAUX ET AUX RELATIONS AVEC LE MILIEU

CONSIDÉRANT les nombreuses tâches liées aux projets structurants à élaborer, faire le suivi suite à la mise en place du FDT;

CONSIDÉRANT l'ultime nécessité des faire les redditions de compte public sur le site internet de la MRC, au sujet de l'utilisation du FDT;

CONSIDÉRANT la nécessité de mieux exposer les bons coups qui se réalisent dans la MRC de Mékinac, auprès de la population;

CONSIDÉRANT que plusieurs promoteurs de Mékinac ont besoin de soutien dans l'élaboration de projets structurants pour améliorer les milieux de vie et la mobilisation des communautés, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;

Re 15-08-104

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à embaucher une personne, pour le suivi, entre autres, des paramètres du FDT;

- Adopté à l'unanimité -

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ASCLÉPIADE;

CONSIDÉRANT la présentation et le suivi du dossier de l'exploitation et la transformation de l'asclépiade;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'instaurer un comité de suivi pour mettre en place un programme de développement de cette filière dans le territoire des municipalités de Mékinac;

Re 15-08-105

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, et il est résolu de mettre en place le comité Asclépiade et y nommer les représentants suivants :

- Jean-Claude Tessier;
- André Léveillé;
- Bernard Thompson.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CLD-2014

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités du CLD Mékinac de l'année 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de l'approuver et de la transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Re 15-08-106

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, Maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'adopter le rapport d'activités du CLD-2014.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES COMITÉ DE PRIORISATION

CONSIDÉRANT l'adoption des priorités d'interventions et de la politique d'investissement dans le cadre du FDT;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un comité de recommandation;

Re 15-08-107

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité de priorisation : Alain Vallée, Bernard Thompson, Louis Filteau, Claude Beaulieu, Patrick Baril, ainsi que le/la coordonnateur/trice aux projets spéciaux.

- Adopté à l'unanimité -

APPROBATION DU RAPPORT FINAL 2014-2015

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des projets réalisés dans le cadre de la politique Nationale de la ruralité 2014-2015;

CONSIDÉRANT que le rapport contient un résumé de l'ensemble des projets réalisés dans la MRC de Mékinac, indiquant les dates de réalisation, le nom de l'organisme bénéficiaire et les mises de fonds reçues;

Re 15-08-107-A

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac adopte ledit rapport tel que déposé.

- Adopté à l'unanimité -

APPUI À LA MRC MARGUERITE-D'YOUVILLE : MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Le Conseil de la MRC de Mékinac, ne désire pas donner suite à cette demande d'appui.

FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) / FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) : COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) : NOMINATION DE DEUX MAIRES;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les membres du comité d'investissement commun dans les cadres des fonds FLS/FLI;

Re 15-08-108

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu de nommer les deux (2) maires suivants à titre de membres du CIC :

- madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin
- monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles

- Adopté à l'unanimité -

FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) / FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) : CONVENTION DE TRANSFERT DU FLI

CONSIDÉRANT l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec le 20 avril 2015 du projet de Loi numéro 28 (*Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*), ci-après nommée la Loi;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi prévoit le transfert de l'ensemble des droits, obligations, actifs et passifs du Fonds local d'investissements (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) du CLD vers la MRC;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée unanimement par les maires de la MRC de Mékinac dans une résolution adoptée le 15 mai 2015 de maintenir le CLD de Mékinac en fonction dans ses mandats et instances;

Re 15-08-109

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu que :

- la MRC de Mékinac se dote d'un compte bancaire distinct afin de gérer les liquidités du FLI et d'un autre afin d'y gérer les actifs du FLS;
- le CLD de Mékinac et ses personnes déléguées par son conseil d'administration ont l'autorité de signer les contrats de prêts et de prendre toutes ententes relatives à la bonne gestion des fonds FLI et FLS au nom de la MRC de Mékinac;
- le CLD de Mékinac et ses personnes déléguées par son conseil d'administration ont l'autorité de tirer des chèques à l'ordre des

entreprises bénéficiaires de prêts des fonds FLI et FLS à partir des comptes bancaires de la MRC de Mékinac dédiés à cette fin;

- la MRC de Mékinac demande au CLD de Mékinac d'informer ses clients bénéficiaires de financement de la part des fonds FLI et FLS de la cession du contrat du prêt le liant au CLD de Mékinac en faveur de la MRC de Mékinac;
- la MRC de Mékinac demande au CLD de Mékinac de publier une cession de droits en faveur de la MRC de Mékinac concernant toutes les hypothèques offrant des garanties liées aux prêts ayant cours au transfert des fonds FLI et FLS. Cette publication sera effectuée au Registre des droits personnels et réels immobiliers (RDPRM) en ce qui concerne les hypothèques mobilières et au Registre foncier, par acte notarié, en ce qui concerne les hypothèques immobilières;
- la MRC de Mékinac demande au CLD de Mékinac que, pour tout financement actif du FLI et du FLS pour lequel une assurance-vie a été souscrite en faveur du CLD, le bénéficiaire du produit d'assurance soit changé pour la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE TRANSFERT AU CLD MÉKINAC DU MONTANT ANNUEL POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION CULTUREL

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a mandaté le CLD pour la réalisation du plan d'action culturel;

CONSIDÉRANT que la MRC a convenu d'une convention de financement avec le ministère de la culture et d'autres partenaires de la Mauricie pour la réalisation dudit plan pour 2015 et 2016;

Re 15-08-110

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 37 000 \$ au CLD pour la réalisation de ce mandat pour l'année 2015;

- Adopté à l'unanimité -

PARTENARIAT OFFICIEL AU GALA RECONNAISSANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC : 20 NOVEMBRE 2015

CONSIDÉRANT la demande de partenariat de la Chambre de commerce de Mékinac pour la réalisation du Gala Reconnaissance 2015;

Re 15-08-111

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 500\$ pour ce 10^e gala Reconnaissance mettant en valeur les entreprises de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

TERRITOIRES NON ORGANISÉS : NOMINATION D'UN DÉLÉGATAIRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES, DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PONTS ET PONCEAUX »

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac, par le biais de ses TNO a obtenu des sommes provenant du programme «Ponts et Ponceaux»;

CONSIDÉRANT que ces sommes serviront à leur réfection;

Re 15-08-112

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu que les TNO de Mékinac nomme monsieur Patrice Bédard, ingénieur, comme représentant du délégataire (TNO Mékinac) auprès du MERN dans le cadre du programme «Ponts et Ponceaux», particulièrement pour les projets suivants :

14-04-041-509-Pont ruisseau St-Arnaud (H041-078)

15-04-041-022-Ponceau Bête Puantes (MEK-P0082).

- Adopté à l'unanimité -

TERRITOIRES NON ORGANISÉS : AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE FIRME D'INGÉNIEUR SPÉCIALISÉE EN STRUCTURES AFIN DE VALIDER LA CAPACITÉ PORTANTE DE LA CONSTRUCTION D'UN PONT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une firme spécialisée en structure, afin de confirmer les charges relatives aux réfections des structures susmentionnées;

Re 15-08-113

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville, et il est résolu d'autoriser monsieur Patrice Bédard, ingénieur, à s'adjoindre une firme spécialisée en structure afin de finaliser les dossiers «Ponts et Ponceaux» dans les TNO Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS ET DATE D'UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, donne avis de motion qu'un règlement modifiant un règlement de zonage des TNO, visant à permettre des bâtiments secondaires d'une plus grande dimension, sera présenté à une séance ultérieure. Une assemblée publique aura lieu le 21 septembre 2015 à cet effet, tel que prévu par la loi.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2015-162 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 72-91 DANS LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la loi;

Re 15-08-115

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu que le premier projet du règlement 2015-162 modifiant le règlement de zonage numéro 72-91 soit adopté.

ADOPTÉ

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2015-162
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 72-91**

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage **72-91** de façon à augmenter la superficie maximale permise pour les bâtiments complémentaires;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance subséquente de ce conseil tenue le _____;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par _____ ; appuyé par _____ ; et il est résolu (à l'unanimité) que le présent règlement soit adopté et qu'il y soit statué ce qui suit :

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « Règlement 2015-162 modifiant le règlement de zonage 72-91 ».

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier l'article 38 du règlement de zonage portant sur les dimensions des bâtiments complémentaires afin de permettre des superficies plus grandes selon les classes de construction et d'usages dominants.

ARTICLE 4 MODIFICATION À L'ARTICLE 38 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE « DIMENSIONS DES BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES »

L'article 38 du règlement de zonage est remplacé par ce qui suit :

« 38. Dimensions des bâtiments complémentaires »

Dans toutes les zones, les bâtiments complémentaires d'un même terrain doivent respecter les normes suivantes:

1° *Pour les usages résidentiel et commercial, incluant les camps de chasse, de pêche et de piégeage, le total de la superficie au sol de l'ensemble des bâtiments secondaires ne doit pas excéder 150 mètres carrés ni dépasser 4% de la superficie totale du terrain;*

2° *Pour tous les autres usages, la superficie au sol de l'ensemble des bâtiments complémentaires ne doit pas excéder 20% de la superficie du terrain.*

Dans toutes les zones, la hauteur du bâtiment complémentaire ne doit pas excéder la hauteur prescrite aux grilles des spécifications concernant la hauteur d'un bâtiment principal. De plus, pour les usages résidentiels, incluant les camps de chasse, pêche et de piégeage, la hauteur d'un bâtiment complémentaire ne peut excéder 11 mètres en tout temps.

La superficie d'un garage annexé à un bâtiment principal n'entre pas dans le calcul de la superficie maximale de tous les bâtiments complémentaires.

Un seul des bâtiments suivants peut être exclu du calcul de la superficie totale au sol des bâtiments complémentaires à la condition que sa superficie au sol soit inférieure à 15 m² :

- 1° *une serre;*
- 2° *un gazébo; ou*
- 3° *un abri à bois;*
- 4° *une station de pompage ou de filtration. »*

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-AUX-SABLES À EXÉCUTER DES TRAVAUX D'UN PRÉ-BARRAGE ET D'UN DISPOSITIF DE CONTRÔLE DU NIVEAU DE L'EAU SUR LA DÉCHARGE DU LAC STE-ANNE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables a manifesté par la résolution 2015-07-232, son appui et son engagement financier jusqu'à concurrence de 1000\$ en plus des frais de trappage de castors, au projet d'aménagement d'un pré-barrage et d'un dispositif de contrôle du niveau de l'eau sur la décharge du Lac Ste-Anne en conformité avec la politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables souhaite conclure une entente avec la MRC de Mékinac afin que lui soit confié la gestion complète des travaux ci-dessus décrits;

Re 15-08-116

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser :

- ° La réalisation des travaux d'aménagement d'un pré-barrage et d'un dispositif de contrôle du niveau de l'eau sur la décharge du lac Ste-Anne dans la municipalité de Lac-aux-Sables;
- ° le directeur général, Claude Beaulieu à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac l'entente visant à confier à la Municipalité de Lac-aux-Sables l'entière gestion des travaux projetés.

- Adopté à l'unanimité -

MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) : DÉSIGNATION DE L'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE LA TUQUE POUR ADMINISTRER LES SOMMES CONSENTIES POUR LA MAURICIE

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Cécile Tremblay, directrice général du ministère des Forêts, relative à la mise en place du programme d'aménagement durable des forêts, confirmant un montant de 675 000 \$, pour la Mauricie pour l'année financière 2015-2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer le territoire qui s'occupera de ce nouveau fonds en Mauricie;

CONSIDÉRANT que ce programme ainsi que certaines activités liées aux utilisateurs de la forêt étaient autrefois dévolu à la CRÉ.

Re 15-08-117

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'accepter de désigner l'agglomération (MRC) de La Tuque à titre de délégataire de ladite entente, et autorise l'embauche d'un coordonnateur pour activer et suivre les dossiers liés à ce programme, à même l'enveloppe du PDAF.

- Adopté à l'unanimité -

ROUTES DES RIVIÈRES : ACCEPTATION DU RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT les factures reçues de Tourisme Mauricie dans le cadre du renouvellement de l'entente de signalisation de la route des rivières, pour les années 2014 et 2015;

Re 15-08-118

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'autoriser le paiement de ces factures, dans le cadre de ce dossier, à partir du compte des TNO de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

REPORT DES DÉPÔTS DES RÔLES D'ÉVALUATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS ET DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-TITE, D'HÉROUXVILLE, DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC ET DE SAINT-ADELPHE

CONSIDÉRANT que le processus de réalisation des rôles d'évaluation est en cours de modernisation;

CONSIDÉRANT que l'achat de SMI par PG Solutions occasionne des retards au niveau de la mise à jour des logiciels et outils informatiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'allouer un délai à la firme d'évaluation André Bournival, évaluateurs agréés pour le dépôt du rôle de certaines municipalités ;

CONSIDÉRANT que ce report n'engendre aucune conséquence aux municipalités concernées, soit : St-Tite, Hérouxville, St-Roch-de-Mékinac et St-Adelphe;

Re 15-08-119

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, et il est résolu par le Conseil de la MRC d'aviser le ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire, que le rôle d'évaluation des municipalités de St-Tite, Hérouxville, St-Roch-de-Mékinac et St-Adelphe seront déposés au plus tard le 1^{er} novembre 2015.

-Adopté à l'unanimité-

**AVANCE DE FONDS POUR LA CORPORATION DE TRANSPORTS
ADAPTÉ DE MÉKINAC (CTAM)**

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Gisèle Renaud, directrice générale de la CTAM, à propos de sa limite de crédit;

CONSIDÉRANT que l'entente avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le transport collectif a été reconduit pour 2015;

CONSIDÉRANT que le financement devrait être transmis au cours des prochains mois;

Re 15-08-120

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 50 000 \$ à la CTAM, en attendant de recevoir le financement du MTQ.

-Adopté à l'unanimité-

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Le journaliste de Bulletin Mékinac, monsieur Réjean Martin, a demandé des renseignements sur le fonds de développement des territoires (FDT)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 15-08-121

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier